



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 17 juin 2020 à 20h30
à l'auditoire Amphimax de l'Université de
Lausanne à Ecublens

La 32^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 2^{ème} de cette année 2020 est ouverte à 20h30 à l'auditoire Amphimax de l'UNIL par M. Etienne Dubuis, Président pour cette année 2019-2020, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : Merci à tous d'avoir pris la peine de venir jusqu'ici.

L'expérience que nous avons vécue ces derniers mois a été très forte pour chacun d'entre nous. Elle a été dramatique pour certains qui ont attrapé le COVID19 ou qui ont perdu un proche dans la pandémie mais elle a été marquante même pour ceux qui ont eu la chance d'échapper à ces épreuves.

Elle a été de ces expériences qui changent notre vision de la vie. Cette expérience-là nous a appris notre fragilité. Le COVID19 n'a pas seulement frappé des individus, il a aussi frappé des collectivités, à commencer par la collectivité que forme notre Conseil. Qui aurait cru que notre Conseil, qui enchaîne les séances depuis des décennies avec une régularité de métronome, allait les suspendre pendant plus de quatre mois ?

Si nous avons tous tiré un enseignement de ces derniers temps, c'est sans doute que les choses ne vont pas autant de soi qu'elles en ont l'air. C'est que des actes apparemment ordinaires sont en réalité des privilèges.

Et ce soir nous sommes sans doute nombreux à ressentir non comme une routine mais comme un bonheur d'avoir pu sortir de chez nous, d'avoir pu venir jusqu'ici et de pouvoir nous réunir en grand nombre dans cette salle.

Les travaux du Conseil se sont considérablement ralentis au cours de ces derniers mois mais ils ne se sont pas totalement arrêtés pour autant. Je tiens à remercier tout particulièrement ceux qui y ont contribué en plein confinement par des lectures de dossiers, par des échanges de message, voire par des visioconférences.

Leur engagement pendant ces semaines difficiles, comme votre présence à tous ce soir, vont permettre au Conseil d'assurer la meilleure continuité possible à ses travaux. Des travaux indispensables à notre objectif commun : la bonne marche de notre commune.

Nous avons aujourd'hui beaucoup de pain sur la planche. Pour rattraper le retard accumulé, nous avons deux stratégies possibles : multiplier les séances en leur donnant des programmes légers ; ou alourdir les programmes des séances pour limiter le nombre de nos réunions. C'est cette deuxième option que votre Bureau a choisie.

La séance d'aujourd'hui servira en principe à traiter tous les travaux lancés depuis notre dernière rencontre. La prochaine, celle du 1^{er} juillet, servira à prendre connaissance des nouveaux projets de la Municipalité et à renouveler le Bureau du Conseil, ainsi que la COGEFI.

Permettez-moi encore un mot pour remercier l'Université de Lausanne d'avoir mis ce magnifique auditoire à la disposition des Conseils communaux de la région. Cela a été un plaisir de préparer cette séance avec leurs équipes aussi sympathiques que professionnelles. Cet endroit nous permet de nous réunir dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Il assure la fameuse distance sociale que nous recommande toujours l'Office fédéral de la santé publique. Le problème que pose le passage du micro dans la salle a retenu toute notre attention : le micro a été placé au bout d'une perche qui sera tendue par notre huissier, lui-

même ganté et masqué. Cela doit vous permettre de vous exprimer dans le micro sans avoir à le toucher. J'ajoute qu'à la demande de certains d'entre vous le micro sera désinfecté au moyen d'un petit spray entre chaque prise de parole.

Dernière précision, last but not least comme on dit, aucun verre de l'amitié ne sera offert à l'issue de cette séance.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 3 juin 2020, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 59

Excusés : Mmes Leonardi et Parent

MM. Del Boca, Equey, Liechti, Ruegg, Walpen et Weber

Absents : 0

Présents : 51

Majorité absolue : 26

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité, à l'exception de M. le Syndic Alain Clerc, sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2020

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour, est accepté par le Conseil par 48 voix pour et 2 abstentions.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2020

PV n° 01/20 du 12 février 2020

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Pittet : Dans le premier paragraphe de mon intervention, page 12, il faut remplacer « nous sommes la commune du canton... » par « parmi les villes et bourgs du canton, nous sommes la commune... ».

M. Brandt : Dans mon intervention en page 7, à la deuxième ligne, il faut écrire « cela se fait en collaboration avec la police de l'Ouest-lausannois ». Il faut donc ajouter « la police ». Ensuite, en page 12, premier paragraphe, à la cinquième ligne, après le mot « référendum » il faut ajouter « spontané ». Même correction au milieu du paragraphe. Et enfin, en page 13, il faut remplacer « il peut revenir avec un projet » par « le propriétaire peut revenir avec un projet ».

Mme Merminod : Il est indiqué à la page 2 que tous les membres de la Municipalité étaient présents mais j'étais absente.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 01/20 du 12 février 2020 est accepté par 43 voix pour et 7 abstentions

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui notre nouvel huissier, qui remplace Thomas Deboffe. Thomas Deboffe nous a quittés pour des raisons professionnelles après nous avoir donné entière satisfaction... et plus encore. Il a été d'une aide précieuse et d'un calme olympien en toutes circonstances au cours de ces dernières années. Notre nouvel huissier s'appelle Yosef Yermani, il a 24 ans et se trouve ici à Dorigny en terrain connu, puisqu'il étudie actuellement le droit à l'Université de Lausanne. L'une des motivations qu'il nous a données est la possibilité de découvrir une institution politique comme le Conseil communal. Nous lui souhaitons la bienvenue, en espérant qu'il trouvera parmi nous de quoi satisfaire sa curiosité.

Nous célébrons aujourd'hui une arrivée. Nous regrettons aussi un départ. J'ai reçu le 12 mai dernier un message de notre collègue Nicolas Potalivo, qui m'a annoncé sa démission du Conseil. J'aimerais dire ici combien j'ai apprécié de côtoyer Nicolas ces dernières années. Nicolas n'a pas hésité, comme on dit, à « mouiller sa chemise » pour aider le Conseil communal à remplir ses obligations. Je pense notamment aux différents dépouillements auxquels il a participé sans se faire prier. Nous avons tous pu apprécier, par ailleurs, son humour et sa bonne humeur lors de nos sorties. Il me manquera comme, j'en suis sûr, il nous manquera à tous.

Le travail de conseiller communal exige de consulter de nombreux documents, une documentation qui va de différents règlements de référence à des modes d'emploi, en passant par des listes de personnes. Ces documents sont réunis depuis la mi-mai dans une Dropbox dont vous avez reçu l'adresse électronique. Vous avez accès aux documents mais seul le président du Conseil peut y apporter des modifications. Cela ne signifie pas pour autant que vous ne pouvez pas suggérer des modifications. Si vous y repérez des erreurs ou si vous souhaitez qu'on y ajoute des informations, par exemple, n'hésitez pas à en parler au président du Conseil.

Ensuite, nous avons souvent eu au sein de notre conseil des discussions contradictoires sur la notion de récusation, et plus particulièrement sur ce que cette notion recouvre. Cela a encore été le cas en début d'année à l'occasion du Préavis sur les Jordils et de la Motion sur l'accessibilité universelle. Pour en avoir le cœur net, j'ai eu un échange à ce propos avec le Service des communes et j'ai rédigé une note à son sujet. Note que je vous ai envoyée et que vous pouvez trouver dans notre Dropbox.

Il apparaît que la récusation doit être prononcée de manière restrictive. Lorsque notre règlement dit qu'un membre du Conseil ne peut pas «prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter», «intérêt personnel» signifie qu'il est concerné, lui, en particulier et pas comme membre d'un groupe. L'«intérêt matériel» qui est évoqué doit être entendu au sens étroit d'intérêt financier ou patrimonial. Je ne vais pas vous prendre trop de temps ce soir à ce sujet. Mais je vous invite à lire la note en question, qui aborde encore d'autres cas de figure.

Par ailleurs, vous avez également reçu en février vos feuilles d'indemnités pour l'année 2019. Elles ont une forme nouvelle qui se veut plus élégante mais aussi plus facile à décrypter. Si vous repérez des erreurs, merci de nous le signaler aussi vite que possible. Pour rappel, les sommes indiquées sur ces documents vous ont été versées en septembre dernier. Et les prochaines formules devraient vous arriver peu après les vacances d'été.

Enfin, nous approchons du terme de l'année politique 2019-2020. Merci aux présidents de commission qui nous ont remis les formulaires d'indemnités concernant cet exercice, avec le nombre d'heures passées par chaque commissaire à son travail. Je serais reconnaissant aux autres de ne pas attendre avant de rendre les leurs.

Les événements à venir :

La prochaine séance de notre Conseil aura lieu le 1^{er} juillet, ici-même, à l'auditoire 350 de l'Amphimax.

Le calendrier des séances suivantes est en cours de discussion. J'espère pouvoir vous le communiquer lors de notre prochaine séance, de manière à ce que vous puissiez réserver les dates concernées avant les vacances d'été.

Pour la Municipalité :

Mme Merminod : Le nombre d'élèves ayant augmenté, il faudra ouvrir deux classes à la rentrée scolaires 2020, une classe de 1-2 P et une classe de 3P. D'après les prévisions du directeur, cet effectif ne devrait pas augmenter dans les 3-4 prochaines années, mais il n'est pas devin.

Une des classes sera ouverte dans les anciens pavillons scolaires et l'autre classe dans le collège. La classe d'arts visuels sera utilisée comme salle de classe. Un préavis sera présenté à votre conseil pour la transformation de l'appartement du concierge et la création de salles de classe en fin d'année. Ce n'est donc en principe que pour une année que le pavillon serait utilisé comme salle de classe.

Il a fallu commander du matériel pour ces deux classes, tables, chaises, bureau pour les enseignants. Cette commande s'élève à environ CHF 28'000.--. Il a fallu la faire en plein confinement, un moment où aucune réunion n'était possible. La Municipalité a pris la décision de prélever cette somme sur le préavis de l'école. Ce préavis sera maintenant clôturé.

Concernant les nettoyages de l'école, il a fallu engager une entreprise privée pour effectuer tous les nettoyages exigés par le canton. On a pu diminuer ces nettoyages, ce qui a permis d'ouvrir la salle de gym d'abord aux écoles, puis depuis la semaine dernière aux sociétés locales.

L'UAPE a repris normalement, avec pratiquement tous les élèves inscrits. Seuls trois élèves n'ont pas recommencé. Au réfectoire, une vingtaine d'enfants ne sont pas revenus suite au confinement.

Il a fallu annuler le festival des arts de la rue, prévu en août. Organiser un tel festival tout en gardant des distances sociales et sans savoir le nombre de spectateurs qui pourraient être présents nous a semblé irréaliste. Tous les festivals sont d'ailleurs annulés cet été.

Le Théâtre Kléber-Méleau donnera une représentation de la guerre du Sonderbund, d'après un texte de Ramuz, à St-Sulpice le 27 août. Ce spectacle sera donné dans toutes les communes qui soutiennent le TKM. L'entrée sera libre grâce au soutien de la Fondation Leenaards, une buvette sera organisée à la fin du spectacle. L'USL a été contactée pour savoir si elle était intéressée à le faire, sachant que tous les repas, lotos et spectacles qui amènent des rentrées d'argent ont dû être annulés à cause d'un certain virus.

M. Panzera : En qualité de Vice-Syndic, je vous donne lecture du message de M. le Syndic :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
J'aimerais tout d'abord vous présenter mes excuses pour mon absence de ce soir due à une petite intervention chirurgicale. Rien de grave, je vous rassure, et je me réjouis déjà d'être présent parmi vous pour la séance du 1^{er} juillet afin de découvrir le nouvel écrin de nos débats.*

Comme vous le savez toutes et tous, le déplacement de la séance de ce soir n'est que l'une des conséquences de la crise sanitaire que nous avons ces derniers mois. Cette crise a profondément changé nos habitudes et notre façon de vivre mais a également permis à de nombreux mouvements solidaires d'éclore et de se développer. A ce titre, j'aimerais ce soir rendre un hommage particulier aux bénévoles du groupe « Saint-Sulpice Contact » pour leur engagement et leurs activités de soutien à la population pendant cette pandémie ; grâce à eux, les Serpelious dans le besoin ont pu, pendant toutes ces semaines difficiles, profiter de nombreux services de tous les jours. En mon nom, la Municipalité tenait ici à leur adresser un vibrant MERCI.

Je vais maintenant passer aux communications concernant mes dicastères.

Sur recommandation de la préfecture, 8 communes du district ont décidé d'annuler les cérémonies du 1^{er} août car la limitation à 1000 du nombre de personnes, selon les normes actuelles de l'OFSP, ne serait pas garantie.

Concernant la garderie, les travaux de démolition du chalet ont commencé ce lundi.

Je passe à une annonce qui aurait dû être faite lors de votre séance du mois de mars et qui concerne la pompe à chaleur. La commission chargée du préavis 14/19 avait fait une demande d'investigation sur une PAC sol eau et cette demande a été transmise à l'entreprise totale avec une demande de chiffrage. La conclusion de cette demande est la suivante : l'entreprise totale ne recommande pas le PAC sol eau car le nombre de sondes et leur emplacement pourrait causer des tassements provoquant une instabilité du terrain. Cette solution présente un intérêt politique et écologique, davantage qu'économique. En effet les économies chiffrées par l'entreprise sont faibles par rapport au coût des investissements. La plus-value de ce type de PAC est estimée à CHF 112'000.--. La Municipalité a décidé de suivre ces conclusions et c'est donc un PAC air eau, comme défini dans le préavis, qui sera installé.

Concernant la façade photovoltaïque, le coût de cette installation a été chiffré à CHF 222'000.— et son rendement serait limité par la façade nord-est qui est assombrie par une coursive et une marquise. La façade sud-ouest comporte de grands éléments vitrés qui augmente la part de panneaux factices, raison pour laquelle il a été décidé de garder l'option d'une façade plus classique.

Mme Theumann : J'aimerais tout d'abord vous apporter un bilan de l'action des appels aux Aînés de St-Sulpice effectués dès le début du Confinement. Dès la fin de la première semaine, une équipe de l'administration communale, en charge en temps normal des devoirs surveillés et du réfectoire, a appelé tous les aînés de la commune, soit presque 800 personnes, pour les informer, les rassurer, les aider, les soutenir.

En fait, cela représentait 578 résidences, dont environ 200 n'ont pas répondu (on suppose que ce sont des résidences secondaires ou des personnes qui ne veulent en aucun cas être atteints téléphoniquement). Sur les 368 restant, seule une centaine ont demandé à être rappelés, hebdomadairement, et moins de la moitié lors du déconfinement. Depuis, l'Apremadol a repris ces appels, et aujourd'hui, ces personnes sont rajoutées, si besoin, sur la liste du plan canicule qui se met en place chaque année. Parmi ces 100 ménages, 22 ont fait appel à St-Sulpice Contact, essentiellement pour leur courses. Un grand merci à ce groupe de bénévoles, dont je sais que plusieurs d'entre vous font partie, car sans vous, il aurait été très difficile de faire face à ces demandes. Je remercie également nos aînés pour leur compréhension face à une équipe peu formée à cet exercice, mais qui a pris sa tâche à cœur. Cette action a également mis en évidence le fait que nos aînés serpelious ont été très bien entourés pendant cette période, que ce soit par des voisins, la famille, les proches, que nous les remercions à nouveau pour leur solidarité.

Nous sommes en train d'analyser les dépenses et pertes liées à la situation du COVID et pourrons vous en dire plus lors de notre prochaine séance.

D'autre part, la journée coup de balai, prévue fin mars, a été annulée. Elle sera remplacée par une matinée nettoyage des rives et des plages le dimanche 4 octobre (à vos agendas). Notre club de plongée local se joindra à cette action pour nettoyer les rives. Quant aux plages, nous ne bénéficions pas cette année de l'aide de nos écoliers et nous invitons tous les Serpelious intéressés à participer et s'inscrire sur le site de l'Association pour la Sauvegarde du Léman. Un repas/collation sera offert à l'issue de cette matinée. Plus de communication à ce sujet paraîtra ces prochaines semaines.

En terme de développement durable, nous maintenons notre position de ne pas vouloir utiliser de pesticides sur les parcelles communales. Nous tenions à vous informer que nous avons pris des dispositions pour que cela cesse sur la parcelle sous l'école, au sud des jardins communautaires.

Finalement, suite à la crise que nous traversons, nous vous informons déjà que nous allons déposer un préavis à la séance du 1er juillet pour une demande de réaffectation dans le budget de CHF 150'000.--, destinés à apporter un soutien et une aide, d'une part, en faveur des commerces et des petites entreprises de services sur le territoire de la commune, d'autre part, à tous les habitants du village. Deux mesures seront développées, l'une sous forme de bons à la population à utiliser en complément d'achat dans les commerces et services de St-Sulpice, l'autre sous la forme d'un Fonds de soutien aux petites entreprises. Les modalités vous seront expliquées plus en détail lors de la prochaine session.

5. Motion « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune »

M. le Président donne la parole à Mme Grzelak-Guidon pour la lecture des conclusions de la commission chargée de l'examen de la motion.

Mme Grzelak-Guidon : La commission recommande aux motionnaires de retirer les points 3, 5, 10 et 11 de cette motion.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission sont favorables à cette motion. Pour les bons offices et en raison du flou autour des motifs de récusation mentionnés à l'article 56, Mme Claude Probst s'abstient pour le vote.

La Municipalité et la commission n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Mme Michel : Les motionnaires sont d'accord avec les conclusions de la commission.

M. Laurent Clerc : Il serait bon que l'accord des motionnaires soit indiqué au moment où le Conseil passera au vote pour le renvoi à la Municipalité.

M. le Président : Cet accord sera bien mentionné dans le procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur la motion « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap ».

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu la motion du 29 janvier 2020 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 48 voix pour et 2 abstentions

- De renvoyer la motion à la Municipalité pour réponse.

6. Interpellation « Péréquation financière – ne plus la subir mais la gérer »

M. le Président : Cette interpellation m'ayant été remise le 2 mars dernier par M. Pittet et ayant été signée par 18 membres de notre conseil, elle est conforme à notre règlement. Je donne la parole à M. Pittet pour la présentation de cette interpellation.

M. Pittet : Cette interpellation est l'expression d'une préoccupation grandissante au sein du Conseil communal et également, d'après ce que j'ai personnellement entendu, au sein des habitants de notre commune. On sait qu'une réforme de la péréquation est en cours et c'est avec intérêt que j'attends la présentation qui nous sera faite par Mme Theumann à ce sujet et je l'en remercie d'avance. Ce que je peux déjà dire c'est que cette réforme fera des gagnants mais surtout des perdants parmi les communes. Si les communes perdantes sont plus nombreuses que les gagnantes il faut se préparer activement à ce combat. Dans ce contexte, nous estimons qu'il faut participer activement à tous les forums de discussion. En vertu de l'adage « l'union fait la force » il est également primordial de créer des alliances avec des communes qui partagent la même préoccupation que la nôtre. Dans le cadre de ces alliances il convient d'élaborer une stratégie de négociation avec le Canton, avec des groupes de communes et surtout de faire preuve de créativité. En effet, pour réduire l'écart entre les

gagnants et les perdants il faut pouvoir rapprocher les parties et donc avoir des propositions d'aménagement réservées dans le cadre de la négociation. Je songe plus particulièrement à des cliquets déclenchant la contribution horizontale si certaines distorsions excèdent des limites qui auraient été prédéfinies. Tout cela requiert beaucoup d'engagement, un sens des priorités et une vision de l'avenir. Or, il semble que la Municipalité, qui n'a pas jugé utile de participer aux assises qui se sont déroulées au début de cette année, n'a jamais établi, à ma connaissance, de rapport complet sur cette question primordiale et ce malgré l'intervention de plusieurs membres du Conseil. La Municipalité estime-t-elle que ce sujet n'est pas prioritaire ? Accueille-t-elle ce sujet avec fatalisme et résignation ? Telles sont les inquiétudes qui ont mené à l'interpellation qui vous est présentée aujourd'hui. Ces inquiétudes sont d'ailleurs partagées par les membres de la commission de gestion et des finances dont je salue le travail et le rapport. Dans ce contexte délicat, aggravé par la crise du COVID19, cette interpellation nous permet, moi et mes collègues, de poser un certain nombre de questions.

Je vous en cite certaines, parmi les plus importantes : Quand est-ce qu'un plan d'action, un plan de négociation avec un calendrier, sera présenté au Conseil communal ? Quand est-ce que le Conseil communal va recevoir des projections de l'impact des variantes suggérées par l'UCV et l'ACV ? Quand est-ce qu'un point de situation régulier, tous les 6 mois par exemple, sera effectué ?

Nous n'attendons pas seulement que la Municipalité prenne acte du problème mais qu'elle engage le sujet avec professionnalisme, créativité et combativité. Je vous remercie.

Mme Theumann : Avant la présentation que nous allons faire, je vous confirme que la péréquation est un sujet important pour nous. Il y a beaucoup d'idées qui circulent mais aussi beaucoup de fausses idées, d'où la nécessité de remettre la péréquation dans son contexte. Ce sera le but de la présentation de ce soir. J'aimerais rappeler les principes de base de la péréquation. Le système péréquatif découle de la répartition des tâches entre le Canton et les communes. Certains services publics doivent être comparables en termes de qualité et de quantité sur tout le territoire cantonal. Depuis l'époque où la péréquation a été dessinée, l'école, les transports, l'ordre public et l'aide sociale doivent faire partie de ces prestations. Quels sont les éléments à réformer ? Il est vrai que le système péréquatif montre quelques limites. Il est composé de la péréquation directe horizontale qui est proportionnelle à la population de la commune, la réforme policière qui dépend du point d'impôt et la péréquation verticale, ou facture sociale, qui elle dépend de trois éléments : la péréquation, les dépenses conjoncturelles et l'écrêtage. La réforme vise le système péréquatif dans sa globalité et c'est très complexe. Etant donné cette complexité, nous nous sommes concentrés sur la facture sociale comme premier point de négociation avec le Canton. Il faut bien avoir en tête que le Canton ne remettra pas en question la solidarité entre communes afin de garantir les 4 prestations de base dans l'ensemble du canton. Il est vrai qu'aujourd'hui la charge péréquative nous impacte fortement. Elle représente pratiquement la moitié des charges que nous devons assumer et plus du double de ce que nous pouvons utiliser pour notre ménage communal. Nous n'avons aujourd'hui aucune influence sur la péréquation directe qui représente 37% de la péréquation totale. La réforme policière représente une part minime de 3% et la plus grande partie concerne la facture sociale qui représente 60%. Ce qui est très important et dont on ne parle quasiment pas c'est l'évolution de la facture sociale. La facture sociale a augmenté jusqu'en 2015 de 4,6% environ chaque année et depuis elle est un peu mieux gérée mais augmente quand même chaque année de 4%. Cette augmentation représente des montants énormes qu'il faut payer et c'est le cœur du problème. En 2019 cela nous coûte 9,5 millions et si on continue sur la même lancée c'est 13,8 millions en 2030 que nous devons payer sans avoir vraiment d'augmentation de recettes. C'est la politique sociale en vigueur dans notre canton et nous devons l'accepter.

Je voudrais également vous parler de l'historique de cette facture sociale. En 2001, la facture sociale était prise en charge pour 33% par les communes et 66% par le canton. En 2004, le canton était dans les chiffres rouges et il a imposé aux communes une répartition de 50%-50% sans bascule d'impôt. En 2016 une négociation a eu lieu et le canton a accepté de baisser

la part des communes à l'augmentation de la facture sociale. Cette part est passée de 50% à 33%. Deux ou trois ans plus tard on constate que de plus en plus de communes sont endettées ou commencent à l'être et une nouvelle négociation a commencé l'année passée dans le but d'arriver à un nouveau système péréquatif en 2022. En juin 2019 une négociation a eu lieu entre le Conseil d'Etat, l'AdCV et l'UCV, avec une proposition que je vais vous détailler plus tard. Ensuite, en décembre, l'AdCV a proposé une variante, suivie peu de temps après par une variante proposée par le député Lohri avec le mouvement « pour des communes fortes ». L'UCV est arrivée avec une autre variante en avril dernier et actuellement les négociations se poursuivent.

En quoi consistait la première variante ? Il s'agissait de transférer au Canton la totalité de la facture sociale et d'accompagner ce transfert d'une bascule d'impôt de 25 points. Suite à cette proposition, un groupe de travail a étudié l'impact sur les différentes communes. Il en est ressorti que cette solution n'était de loin pas idéale puisqu'elle désavantageait 240 communes (72% de la population) et n'en avantageait que 69 (28% de la population).

Dans la deuxième variante, le système était semblable sauf pour ce qui est du point d'impôt car une bascule partielle était proposée (16,7 ou 20 points). Par ailleurs, le Canton demandait une augmentation des impôts conjoncturels. Après étude de cette variante, il s'avère qu'elle désavantageait une plus grande partie de la population encore (80% au lieu de 72% pour la première variante).

Les variantes proposées à ce jour ne peuvent pas mener à des négociations parce qu'elles ne seront jamais acceptées par le Conseil d'Etat. L'impact entre les communes est trop important il faudrait mettre en place des mesures compensatoires importantes pour maintenir la solidarité actuelle.

Je voudrais également préciser qu'au moment où les assises ont eu lieu, nous étions au courant des propositions mais nous savions aussi qu'elles n'allaient pas aboutir puisque la majorité n'était pas prise en compte.

L'UCV est venue avec une proposition de rééquilibrage de la répartition de la facture sociale dans la durée, proportionnellement aux budgets communaux, ce qui permettrait un rééquilibrage financier entre le canton et les communes. Pour le réaliser il faudrait accélérer la diminution de la part communale en tendant vers la situation initiale de 33%. Il n'y aurait pas de bascule d'impôt, ce qui permettrait aux communes de réinvestir et de diminuer leur endettement. Contrairement aux deux autres propositions, celle-ci est discutée au Conseil d'Etat et a toutes ses chances.

Comme vous avez mentionné les étudiants dans votre interpellation, nous avons fait une simulation de l'impact des étudiants sur la péréquation. Il faut savoir qu'aujourd'hui que les étudiants ne sont pas tous enregistrés car depuis 2018 on n'a plus l'obligation d'indiquer sa profession au Contrôle des Habitants. D'après les données connues, il y a actuellement 665 étudiants enregistrés. 532 d'entre eux font partie des statistiques Vaud, les autres n'étant pas pris en compte car ils sont là pour une durée de moins d'un an. Sur ces 532, certains travaillent mais leur revenu est minimum et qu'ils n'ont pas d'influence sur la péréquation. Ceci dit, si on fait une simulation en enlevant ces étudiants de la population de la commune, nous payerions CHF 900'000.— de plus de péréquation. L'impact des étudiants sur la péréquation est donc positive, contrairement aux idées reçues.

Pour revenir à l'intervention de M. Pittet, il est vrai que l'union fait la force et c'est ce qui caractérise l'UCV avec les 282 communes qu'elle représente, soit 91% des communes vaudoises. En comparaison, l'AdCV ne représente que 23% des communes.

Finalement j'aimerais vous dire ce que Saint-Sulpice fait face à cette réforme. D'abord nous soutenons les alternatives qui peuvent donner lieu à une négociation et qui ont une chance d'aboutir. Nous suivons les événements de près et nous tenons au courant des décisions concrètes mais pas des propositions qui ne peuvent pas aboutir.

Ensuite, nous avons fait de grands progrès dans l'estimation de la péréquation. En 2019, pour la première fois, la différence entre les acomptes et les comptes est de seulement 1%.

Par ailleurs nous faisons partie de l'ARASOL et à travers son CODIR nous influençons les décisions budgétaires.

Et enfin nous suivons les négociations et avons une rencontre prévue avec Mme Luisier le 27 octobre 2020. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant du résultat de cette rencontre et de toute information ou décision concrète dont nous pourrions avoir connaissance d'ici là.

M. Pittet : Je voudrais proposer la résolution suivante :

Nous souhaitons que la Municipalité établisse, à l'attention du Conseil communal, une projection de la variante No 3 et de toute autre variante de réforme de la péréquation, telles que proposées par l'UCV et l'AdCV, ainsi qu'un plan d'action destiné à alléger les conséquences de la péréquation financière et de remettre cette projection et ce plan au Conseil communal avant la séance d'automne relative à la fixation du point d'impôt communal pour l'année 2021. Nous souhaitons également que la Municipalité dresse, à l'attention du Conseil communal, à raison d'une fois par semestre, un point de situation complet de l'évolution des discussions et des négociations.

M. Mouvet : Etant donné que seul le nom de M. Pittet figure sur l'interpellation qui nous a été remise, est-il possible de connaître le nom des autres cosignataires ?

M. Golaz : Je rappelle à M. Mouvet que nous avons reçu cette interpellation par email avec le nom de tous les signataires. Je pense donc que vous pouvez les retrouver.

M. Pache : Je ne veux pas interférer dans le traitement de la résolution mais au 3^{ème} alinéa de l'article 64 de notre règlement il est dit que la Municipalité répond, ce qu'elle a fait et au 4^{ème} alinéa il est indiqué que la discussion qui suit se termine, par l'adoption ou le rejet d'une résolution, or vous n'avez pas ouvert de discussion.

M. le Président : Une interpellation consiste en une question et une réponse et non pas en un débat. J'ai procédé dans cet esprit en estimant que la Municipalité avait répondu complètement à la question posée et sur la base d'une source écrite émanant du service des communes.

M. Piller : Il sera difficile à la Municipalité de répondre aux souhaits contenus dans cette résolution avant la fixation du point d'impôt, sachant que la rencontre qu'ils ont prévue avec Mme Luisier est fixée au 27 octobre.

M. Dijamatovic : Il ne faut pas oublier que c'est aussi à la commission de gestion et des finances de faire les investigations avec la Municipalité sur cette question car c'est son rôle.

M. Gass : Je pense que cette interpellation est beaucoup trop vaste et pas assez précise. Même s'il ne s'agit que de l'expression de souhaits, il faudrait qu'elle porte sur des points précis sans quoi l'interpellation ne sert à rien.

M. Hirsch : Je pense qu'un sujet comme la péréquation, aussi important pour nos finances communales, ne devrait pas être délégué uniquement à la commission de gestion et des finances mais devrait intéresser profondément chacun d'entre nous. Je considère qu'un point d'information systématique est souhaitable et utile. J'estime également que tout progrès au niveau des discussions entre l'AdCV, l'UCV et le Canton est absolument utile pour chacun de nous et nous impacte tous. C'est un élément majeur de notre pouvoir décisionnaire. Je vous invite donc à voter pour cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote sur la résolution proposée par M. Pittet.

Le Conseil communal adopte cette résolution par 36 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions.

7. Préavis 04/20 « Législature 2021-2026 - Effectifs du Conseil communal et de la Municipalité »

M. le Président donne la parole à M. Heyraud pour la lecture des conclusions de la commission chargée de l'étude de ce préavis.

M. Heyraud : En conclusion, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre les décisions suivantes :

- maintenir le nombre de conseillers communaux à 60 pour la législature 2021-2026
- maintenir le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2021-2026

La Municipalité et les membres de la commission n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. Golaz : J'aimerais revenir sur la discussion que nous avons eue, au sein de la commission et avec d'autres membres du Conseil, concernant le nombre de membres de la Municipalité. Nous avons en effet estimé qu'étant donné la taille de la commune et la charge de travail, il n'était pas nécessaire d'augmenter ce nombre à 7. Cependant, je pense que, dans le cadre de certains projets, la Municipalité ne traite pas les sujets à fond et n'a pas suffisamment de vision à long terme. Je constate cependant que cela commence à changer car cette vision à long terme est bien prise en compte dans le préavis 09/20 (réaménagement du chemin du Russel) dont nous allons discuter ce soir et j'espère que les membres actuels et futurs de la Municipalité vont continuer sur cette voie à l'avenir et ne se contenteront pas de penser uniquement à leur réélection ou à ne réaliser que des petits projets. En résumé, 5 personnes suffisent mais il faut que le travail soit bien fait.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis 04/20 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 47 voix pour et 3 abstentions

- De maintenir le nombre de conseillers communaux à 60 pour la législature 2021-2026.

- De maintenir le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2021-2026.

8. Préavis 08/20 « Assainissement des collecteurs de l'auberge communale – parcelle numéro 82 – rue du Centre 59 »

M. le Président donne la parole à M. Glauser pour la lecture des conclusions de la commission d'épuration.

M. Glauser : En conclusion, la commission d'épuration reconnaît la pertinence des travaux demandés par le préavis 08/20.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Accorder un crédit de CHF 280'104.— pour assainir les collecteurs d'assainissement et de renouveler le branchement d'eau potable de l'auberge de Saint-Sulpice.
- Financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt.
- Amortir ce montant par le fonds de réserve des bâtiments communaux et scolaires dont le solde se montait, au 31 décembre 2018, à CHF 1'264'521,96.

La Municipalité et les membres de la commission n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. Lehmann : Je ne peux que saluer ce préavis qui démontre la volonté de la Municipalité de prévenir des inondations futures. J'ai cependant un problème quant au plan joint au préavis car si on suit la trajectoire des canalisations qui est dessinée, elle aboutit sur le système racinaire de l'arbre de la plantation la plus importante de la parcelle qui est un érable rouge de plus de 40 ans. Je propose donc un amendement qui consisterait à dévier la trajectoire du double drainage à partir du point d'inception (départ de la trajectoire) d'environ 15 degrés vers le sud et ce afin d'éviter le système racinaire de la plantation majeure de la parcelle.

Mme Burrus : Je pense que cette remarque aurait dû intervenir au moment du dépôt du préavis afin que la commission puisse examiner le bien-fondé de ce problème. Actuellement un amendement ne peut porter que sur le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet.

M. le Président : Si je comprends bien vous voulez dire que l'amendement proposé par M. Lehmann ne peut pas être pris en compte à ce stade sans remettre en question le montant du crédit sur lequel nous allons voter aujourd'hui.

Mme Dubuis : Je rejoins Mme Burrus sur le fait que cette question aurait dû être soulevée avant car aujourd'hui nous votons sur un crédit et non sur les questions techniques liées à la réalisation du projet.

M. Chappuis : Pour répondre à M. Lehmann, la question de la protection des racines a été évoquée en commission et je vous assure que ce problème a été longuement soupesé et que nous en avons tenu compte. Il y a peut-être une question que vous ignorez, M. Lehmann, c'est

que, les eaux usées ou eaux claires circulent de façon gravitaire. Entre le point de départ et le point d'arrivée, une pente minimum doit être maintenue qui se situe généralement entre 2% et 3%. Le problème qui se pose si vous rallongez le trajet, c'est que la pente ne sera pas maintenue et les eaux ne seront pas évacuées. A ce moment-là il faudrait construire une station de pompage ce qui ajouterait CHF 10'000.— au budget de base. Tout est techniquement possible mais cela remet en cause le budget sur lequel nous votons aujourd'hui.

M. le Président : Etant donné les arguments avancés par Mme Burrus et repris par Mme Dubuis, je vous propose de voter sur ce préavis sans l'amender et je propose aux personnes qui voudraient signifier leur désaccord quant à la réalisation technique du projet, comme exposé par M. Lehmann, de refuser simplement le préavis.

M. Hirsch : Je voudrais avoir un éclaircissement. Puisque la commission a eu connaissance du problème soulevé par M. Lehmann, pouvez-vous me dire si la plantation sera impactée si nous acceptons ce préavis.

M. Chappuis : Si vous prenez le temps de relire le rapport de la commission, vous verrez que la question de l'impact des travaux sur le système racinaire a été évoquée. Bien entendu il est possible que des problèmes imprévus surviennent pendant la réalisation du chantier et nous avons indiqué dans notre rapport que des plantations de compensation étaient envisagées. Nous avons essayé de tenir compte au maximum des intérêts des arbres mais il est indispensable de tenir compte des impératifs techniques, sans quoi d'autres solutions, plus coûteuses, doivent être trouvées. Les défenseurs de la nature sont prompts à imposer taxes et impôts à autrui mais ne proposent pas souvent des solutions très pertinentes en la matière.

M. Mouvet : Je soutiens la position de Mme Burrus sur la question de cette proposition d'amendement. J'ai cependant une question d'ordre financier car la commission propose de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt, ce qui veut dire qu'on laisse à la Municipalité la possibilité de choisir entre ces deux possibilités. Je me demande par contre si la commission de gestion et des finances a été consultée pour ce qui est de l'option de l'emprunt.

M. Hirsch : La commission de gestion et des finances n'a pas été sollicitée sur ce préavis en particulier mais une discussion a eu lieu avec la Municipalité sur le thème de l'emprunt en général. En ce moment, les taux d'intérêts pouvant être négatifs, l'emprunt peut être un outil important et précieux pour la gestion de la trésorerie de notre commune. La Municipalité a d'ailleurs entamé une réflexion sur une politique d'emprunt.

M. Panzera : Effectivement, la Municipalité travaille actuellement sur les questions du management de l'emprunt et du cash et Mme Theumann peut certainement vous en dire plus à ce sujet. Pour ce qui est du préavis 08/20, il est prévu dans le plan de financement que nous le traitons par la trésorerie courante.

Mme Theumann : Je voudrais préciser que l'option choisie dépendra du moment où il faudra financer ces travaux. En fonction de l'échéancier de nos paiements et de la situation du marché, nous pourrions décider de faire un emprunt qui ne serait pas forcément lié à ce préavis.

M. Pittet : J'ai remarqué que le nom du bureau Schopfer et Nigli apparaissait assez souvent dans les préavis que j'ai pu voir depuis mon arrivée au sein du Conseil communal. Je me

demande donc s'il existe un accord particulier avec ce bureau ou si des appels d'offres ont été effectués et ce bureau est toujours arrivé en tête des entreprises sollicitées.

M. Panzera : Nous avons effectivement mandaté très souvent le bureau Schopfer et Nigli car ils sont en possession de toutes les données numérisées sur notre territoire. Il y a cependant une discussion au sein de la Municipalité et plus particulièrement entre M. Brandt et moi, qui nous amènera certainement, à un moment donné, à les mettre en concurrence avec d'autres bureaux.

M. Spaccapietra : Je ne connais pas grand-chose en matière de collecteurs mais je trouve très dommage qu'on ne porte qu'une attention superficielle à la protection de la végétation. Il ne s'agit pas d'un imprévu puisque cet arbre est là probablement depuis peut-être de 40 ans. On sait très bien calculer l'étendue des racines d'un arbre et donc on sait très bien, en faisant une proposition de tracé, si on va empiéter sur les racines de cet arbre. Par ailleurs, j'ai l'impression qu'il n'y a pas d'urgence absolue à réaliser ces travaux et qu'il faudrait prendre plus de temps pour déterminer s'il n'y a vraiment pas de solution technique et s'il n'y a vraiment pas de solution financière. La protection de la végétation ne mérite-t-elle pas la priorité face aux problèmes techniques et financiers ? Je propose donc à la Municipalité de reporter ce préavis à l'automne, ce qui permettrait de reconsidérer la question avec un angle différent.

M. Panzera : Il y a une certaine urgence dans ce préavis puisque nous sommes dans une situation irrégulière depuis deux ans. Si un privé se trouvait dans cette situation, la Municipalité aurait exigé depuis longtemps qu'il se mette en conformité. Notre situation est totalement illégale puisque nous n'avons pas de système d'évacuation des eaux. Pour répondre à votre préoccupation, le bureau Shopfer et Nigli a trouvé toutes les solutions possibles pour éviter toute atteinte aux deux arbres concernés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis 08/20 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 43 voix pour, 4 contre et 3 abstentions

- D'accorder un crédit de CHF 280'104.— pour assainir les collecteurs d'assainissement et de renouveler le branchement d'eau potable de l'auberge communale de Saint-Sulpice ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt ;
- D'amortir ce montant par le fonds de réserve des bâtiments communaux et scolaires, dont le solde se montait au 31 décembre 2018 à CHF 1'264'521,96.

9. Préavis 09/20 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 77'000.— pour le réaménagement du chemin du Russel

M. le Président donne la parole à M. Wessner pour la lecture des conclusions de la commission chargée de l'étude du préavis.

M. Wessner : En conclusion, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 77'000.— pour le réaménagement du chemin du Russel ;
- Financer cette dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir ce montant :
 - a) Par le fonds de réserve « Epuración des eaux » dont le solde se montait, au 31 décembre 2018, à CHF 12'229'027,02, pour la partie liée à l'assainissement.
 - b) Par le fonds de réserve « Routes/chemins/éclairage public » dont le solde se montait, au 31 décembre 2018, à CHF 1'529'986,56, pour le reste.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

La commission a quelque chose à ajouter. M. le Président donne la parole à M. Mouvet, président de la commission.

M. Mouvet : Je rappelle que la commission, dans son rapport, propose un amendement qui consiste à supprimer l'option du financement par l'emprunt. Cet amendement a pour but d'éviter le recours à la commission de gestion et des finances et se justifie par le fait que le préavis concerne un crédit d'étude et pas un objet qui peut être amorti, comme un bâtiment. La commission a accueilli positivement la possibilité du recours au crédit pour les questions de trésorerie courante mais pas de dépenses courantes ou de ménage courant. Dans le cadre de ce préavis la commission a estimé que l'emprunt ne se justifiait pas.

M. Panzera : La Municipalité se rallie à la position de la commission.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement proposé par la commission.

L'amendement proposé par la commission est accepté par 46 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 09/20, dans son entier.

M. Affolter : Dans le rapport vous mentionnez que les variantes B et C ont des plus-values de, respectivement, CHF 620'000.— et CHF 840'000.—. La variante A n'a quant à elle pas d'estimation de coût. Est-ce que vous connaissez ce coût ?

M. Mouvet : Les chiffres nous ont été communiqués par la Municipalité et le but était de souligner les différences entre les trois variantes. Pour la variante A, le montant est de CHF 270'000.—, sauf erreur.

M. Hirsch : Nous sommes donc en train de traiter un préavis qui indique que l'état des collecteurs en eaux claires est jugé généralement bon alors que les conduites datent des

années 60 ou 70. Sur la base de cette information, nous devrions décider de dépenser CHF 570'000.— de plus que la variante A pour le remplacement de conduites dont l'état est jugé généralement bon ? J'aurais du mal à soutenir un tel projet. Je trouve regrettable que nous n'ayons pas eu d'informations sur ces coûts au préalable, ni dans le préavis ni dans le rapport de la commission. C'est un élément indispensable pour prendre ce type de décision. J'aimerais également connaître le coût et le retour sur investissement du remplacement de l'éclairage public. Pour ma part j'ai besoin de ces informations pour voter ce préavis.

M. Panzera : Il ne faut pas oublier que ces travaux sont initiés par le fait que les SIL doivent intervenir dans le sous-sol du chemin du Russel. Suite à la fouille qui sera faite par les SIL nous devons refaire un tapis en surface et nous voudrions éviter que ce tapis soit défait dans les 5 ans à venir. On nous reproche souvent de ne pas coordonner les travaux et ici nous travaillons dans le long terme puisque nous voulons profiter de la fouille des SIL pour faire ces travaux. Sauf erreur, un membre de ce conseil a vécu au chemin du Russel et a vécu des inondations dues à des excès d'eaux claires. Nous avons donc un problème de dimensionnement de ce couloir. Je laisse la parole à M. Brandt pour la partie de votre question qui concerne l'éclairage.

M. Brandt : Comme l'a expliqué M. Panzera, le but de ce préavis est de regrouper les dépenses et de faire des économies en profitant de l'intervention des SIL. Ceci dit il ne faut pas oublier que ce préavis concerne uniquement un crédit d'étude et c'est cette étude qui nous indiquera la nécessité, ou pas, de modifier l'éclairage public. Si nous devons changer les candélabres, notre politique consisterait à passer à l'éclairage LED. Nous ne les changerions pas tous en même temps mais au coup par coup. Pour l'instant nous devons attendre les résultats de l'étude pour savoir quels coûts nous devons engager.

M. Laurent Clerc : Puisque cette étude va aussi concerner l'éclairage public, dans quelle mesure allez-vous tenir compte de la motion portant sur ce thème ? Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour traiter les différents points de cette motion ?

M. Brandt : Nous allons bien sûr intégrer à cette étude tout ce qu'il est possible d'y intégrer. Il s'agit simplement d'une question de calendrier mais tout ce qui va dans le sens de l'économie et de la réduction de l'éclairage va être pris en compte.

M. le Président propose de passer au vote concernant le préavis 09/20, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis 09/20 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 45 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 77'000.— pour le réaménagement du chemin du Russel ;
- De financer cette dépense par la trésorerie courante ;
- D'amortir ce montant ;

- c) Par le fonds de réserve « Epuration des eaux » dont le solde se montait, au 31 décembre 2018, à CHF 12'229'027,02, pour la partie liée à l'assainissement.
- d) Par le fonds de réserve « Routes/chemins/éclairage public » dont le solde se montait, au 31 décembre 2018, à CHF 1'529'986,56, pour le reste.

10. Préavis 12/20 « Comptes 2019 »

M. le Président donne la parole à M. Beck pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances.

M. Beck : En conclusion, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés.

La Municipalité et la commission n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, chapitre 1, pages 3 à 11.

M. Golaz : Page 7, on voit au point 3658.001 la quote-part du FERL et Lausanne-Tourisme. Je sais que le FERL soutient des manifestations à but touristique, comme la fête de la musique en 2017 à Saint-Sulpice, mais le Conseil communal n'a jamais vu de rapport du FERL avec les montants versés pour des manifestations ou des actions dans l'Ouest-lausannois ou dans des communes qui participent au FERL. Est-ce que la Municipalité a plus d'informations à ce sujet ? Est-ce qu'elle est représentée au FERL, qui, sauf erreur, est dirigée par M. Junod de la ville de Lausanne ?

Mme Merminod : Nous avons effectivement ces montants. Il y a eu des soutiens accordés à Crissier, à Ecublens, à Pully, à Lausanne, à l'association ouest-lausannois pour le prix Wakker, à la ferme des Tilleuls à Renens, une fois que Renens sera accepté au FERL. Pour le festival des arts de la rue il était aussi prévu que nous recevions un soutien du FERL.

M. Gyax : Page 9, point 3658.005, sous la rubrique « Frais administratifs perception taxes séjour » je constate qu'il n'y a pas de montant alors que nos communes voisines y affectent entre 4% et 9% en décharge de coût du ménage communal. Pourquoi est-ce que chez nous on fait grâce au compte 1600 de cette charge ?

Mme Theumann : En fait ces frais sont inhérents à notre propre administration interne. On pourrait faire une facturation interne puisqu'on pourrait soustraire ce montant de celui qu'on va allouer ensuite au FERL et à Lausanne Tourisme mais comme nous faisons le travail nous-mêmes, nous ne le mentionnons pas. Les années précédentes nous avons indiqué un montant sous cette rubrique mais c'était une erreur.

M. Gyax : Et pourquoi les communes voisines peuvent-elles facturer les frais de perception de la taxe de séjour ?

Mme Theumann : Je ne connais pas les comptes des communes voisines mais ils procèdent de la même façon que nous. Peut-être qu'ils le montrent de façon différente dans les chiffres.

Mme Merminod : Effectivement les communes voisines le montrent différemment. Nous avons d'ailleurs prévu au budget un montant de CHF 2'200.— et au moment des comptes il

n'a pas été pris sur ce budget-là mais ça aurait été une imputation interne de toutes façons. Ça se fait effectivement dans les autres communes et ce sera corrigé l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, chapitre 2 pages 11 à 15

Mme Burrus : Ma remarque porte sur le chapitre Finances mais aussi sur les comptes en général. Je ne remets pas en cause la comptabilité qui est de mieux en mieux tenue ni le travail de la commission de gestion et des finances que je félicite pour le travail sur les comptes et la gestion. Cependant, quand on voit le déficit relativement important qui est annoncé, conforme à celui qui avait été prévu dans le budget, on peut s'en étonner alors que les recettes de l'année passée étaient en augmentation d'1,4 million. Vous me répondrez probablement que c'est dû à l'augmentation de la facture sociale mais pour ma part je m'inquiète pour l'avenir. En effet, la commission de gestion et des finances a soulevé certains dysfonctionnements comme la non-recherche d'économies et je m'inquiète du fait que la Municipalité n'affiche pas une préoccupation aussi importante que la mienne, face à la situation actuelle et à venir.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, chapitre 3, pages 15 à 25

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, chapitre 4, pages 25 à 35

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, chapitre 5, pages 35 à 43

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, chapitre 6, pages 43 à 47

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, chapitre 7, pages 47 à 51

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, synthèse des comptes par dicastère, page 53.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, bilan, pages 55 à 57.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, résultat du compte de fonctionnement, page 59.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, tableau fonds de réserve, page 61.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2019, situation des investissements au 31.12.2019, page 63.

Mme Kaeser-Moser : J'ai une question par rapport à l'achat de la parcelle 187 qui figure dans le préavis. Il me semble que cet achat a été effectué mais le préavis reste ouvert et je ne comprends pas pourquoi.

M. Panzera : Effectivement, l'acquisition s'est faite au prix demandé par le vendeur et nous sommes dans l'attente du montant des honoraires du notaire. Cette facture devrait s'élever à CHF 140'000.— et devrait être affectée sur ce préavis.

Mme Kaeser-Moser : Je me demandais s'il était prévu de faire autre chose avec cet argent.

M. Panzera : Initialement nous avons arrondi le montant à CHF 3'000'000.— dont 60'000.— pour développer des études mais finalement nous avons décidé de travailler d'une autre manière sur cette partie. Nous avons donc envisagé de ne pas dépenser ces CHF 60'000.— et de les utiliser pour un autre préavis pour réaliser une étude ou une pré-étude.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant les comptes 2019.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis 12/20 ;
- Vu les comptes communaux 2019 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances sur l'examen des comptes et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 43 voix pour et 7 abstentions

- D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés.

11. Rapport de gestion

M. le Président donne la parole à M. Kobel pour la lecture d'un résumé des conclusions de la commission de gestion et des finances.

M. Kobel : En conclusion, la commission de gestion et des finances constate avec satisfaction que les comptes sont très proches des chiffres du budget et nous en félicitons la bourse et le service des finances. Cet aspect positif ne peut malheureusement masquer le fait que le solde financier accuse un solde négatif de l'ordre de CHF 2,7 millions, les problèmes structurels ayant eu un impact plus important sur les liquidités que ce qui était prévu lors de l'établissement du budget.

La commission de gestion et des finances s'inquiète notamment du fait que la Municipalité choisisse de présenter une augmentation du point d'impôt comme une nécessité inévitable, comme une fatalité, plutôt que de remettre en cause sa gestion en général et certains secteurs en particulier. Il y a donc une urgence à agir en sortant du confort pour remettre en cause certaines actions, voire renoncer à d'autres. Malgré la situation actuelle peu réjouissante des finances, la commission de gestion et des finances constate qu'il existe des perspectives ayant un potentiel impact financier positif à l'horizon 2021-2022, notamment la nouvelle péréquation, la fin de la réforme policière, le transfert de la ligne 701 du MBC sur la RC1, voire même la réduction des montants affectés à l'épuration.

La commission de gestion et des finances observe aussi avec une inquiétude croissante, depuis des années, la gestion du patrimoine financier et administratif concernant les bâtiments qui à court terme permettrait de réduire les coûts et à moyen terme d'augmenter les revenus de la commune.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante :

- Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

Mme Merminod : La Municipalité remercie la COGEFI pour son rapport et la discussion ouverte et franche qu'elle a eue avec elle à la fin de la journée. Les constatations faites et les recommandations ont été appréciées car elles poussent la Municipalité à s'interroger sur sa manière de fonctionner. Cela lui permet de ne pas oublier que rien n'est acquis et que tout peut être remis en question.

La Municipalité tient toutefois à s'exprimer sur quelques remarques faites dans ce rapport concernant le personnel.

Les tâches communales

Il est important de rappeler qu'à la fin 2019, la commune de St-Sulpice compte plus d'une vingtaine de professions différentes parmi ses 58 employés fixes.

Il existe certainement une corrélation entre la croissance de la population et le nombre de collaborateurs. Mais on ne doit pas non plus perdre de vue que les petites collectivités doivent faire face à une très grande spécialisation des tâches qui leur incombent.

De plus en plus, l'administration communale doit travailler avec les autres collectivités publiques. Cela suppose que nos employés bénéficient d'un niveau de compétence au moins égal à ceux des autres communes partenaires ou des services de l'Etat, ne serait-ce que pour défendre valablement les intérêts de la Commune.

Les tâches qui nous sont dévolues sont de plus en plus complexes, tant du point de vue technique que juridique:

- le contrôle des habitants doit souvent faire face à des demandes spécifiques qui prennent du temps (protection des données, situation particulières);
- le service technique doit examiner des rapports complexes en matière d'aménagement du territoire ou en matière de contrôle énergétique.

Et cela est pareil pour tous les autres services.

Par ailleurs, la création de certains postes peut être rendue obligatoire afin que la commune soit en conformité avec les lois en vigueur (par exemple, le nombre d'éducateurs qualifiés par enfant), et ceci quelle que soit l'évolution de la population dans la commune.

Un autre facteur à prendre en compte est lié à l'évolution des demandes et des attentes de la population. Il ne faut pas se voiler la face. Les exigences des administrés sont toujours plus importantes. Cela peut se voir notamment pour les tâches suivantes :

- l'accroissement des réservations de salles communales entraîne forcément une charge plus importante du service de conciergerie ;
- un nombre plus important de manifestations publiques requiert de même un effort plus important du service de la voirie, tant pour la préparation que pour le nettoyage postérieur.
- l'augmentation des oppositions, les renseignements demandés, les projets de constructions qu'on voit passer plusieurs fois en séance de Municipalité, engendrent un supplément de travail de la part du service technique. En tant que citoyens, nous attendons tous des réponses, certains d'entre vous le savent bien d'ailleurs.

Les vœux émis par la COGEFI sont nombreux et vont nécessiter un travail considérable, non seulement de la part des Municipaux, mais aussi de la part des services touchés. Il sera intéressant d'y répondre. Il y aura aussi des choix politiques que le Conseil communal devra faire après.

La méthode choisie par la COGEFI

Il n'est pas aisé de déterminer si notre administration est suffisamment pourvue ou si, au contraire, elle doit être réduite.

Le constat fait par la COGEFI dans ce cadre est erroné. Elle affirme que les « *forts investissements en personnel [...] se basaient sur une projection d'accroissement plus importante de la population* » (p.3), pour conclure que « *les coûts d'administration [sic]*

(salaires plus charges sociales) par habitant ont augmenté de près de 60% en moins de 15 ans ».

L'évaluation du ratio entre la population et le nombre d'ETP entre 2012 (création de l'UAPE) et 2020 montre une valeur stable (1 ETP pour 185 habitants en 2012 contre 1 ETP pour 150 habitants en 2020). Cela correspond à un peu plus de 20% d'augmentation et non à 60% comme l'affirme la COGEFI. De plus, les charges salariales de l'UAPE sont payées par la FAJE et les parents et non par les impôts.

La COGEFI a adopté une méthode d'évaluation théorique qui se situe très loin des réalités du terrain. On ne réduit pas l'efficacité de l'administration à un ratio entre le nombre d'habitants et le nombre d'employés.

Sur ce point, la COGEFI n'a malheureusement pas la vision que la Municipalité peut avoir en sa qualité d'employeur. Nos employés ne sont pas sous-occupés. Ils travaillent de manière soutenue et sans filet. En cas d'absence, il n'y a pas de marge de manœuvre pour remplacer une personne. La charge de travail augmente chaque année.

La COGEFI ignore également le problème des effets de seuil. La Commune de St-Sulpice n'est plus un village. A partir d'une certaine taille, une commune doit disposer d'un certain nombre de services spécialisés. Cela suppose également une organisation avec des cadres et chef/fes de service à leur tête. Si l'on veut éviter cela, la seule alternative est de déplacer les tâches au niveau intercommunal (mais on perd une partie de la maîtrise des coûts et de la gouvernance) ou de se résoudre à une fusion. Ce n'est pas du tout ce que souhaite votre Municipalité.

Conclusion

Le rôle de la COGEFI est de contrôler la gestion des affaires communales. Nous saluons le travail effectué à ce titre.

La Municipalité est soucieuse des comptes et des finances et recherche toutes les solutions pour les améliorer.

En revanche, elle déplore que la politique du personnel développée soit remise en cause par une approche qui se situe très loin des réalités vécues par l'employeur. Le démantèlement des structures mises en place ne permettra plus à la Municipalité de faire face aux défis toujours plus nombreux qui se présentent. Pour cette raison, elle tient à affirmer de manière résolue, déterminée et unanime que la solution au problème du déficit annuel ne se trouve en aucun cas dans une compression des charges du personnel.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Autorités, pages 1 à 13.

Mme Willi : En page 6 du rapport de gestion, sous le chapitre « Motions, interpellations, initiatives.... » je ne vois pas la motion déposée le 26 juin 2019, concernant le parking sauvage place du Débarcadère, et qui figurait au procès-verbal 05/19. Par ailleurs j'aimerais savoir quand est-ce que nous aurons une réponse à cette motion.

M. Panzera : Nous avons effectivement remarqué, à la fin de l'édition du rapport de gestion, que nous avons omis d'indiquer cette motion. Le secrétaire municipal ne peut que regretter cet oubli. Quant à la réponse à cette motion, nous avons prévu d'y travailler en mars et avril dernier et la crise du COVID19 nous a obligés à reporter un certain nombre de travaux. Je vous rassure cependant, nous allons remettre l'ouvrage sur l'établi.

M. Dijamatovic : En page 10, le préavis 08/19 est indiqué comme étant en cours et sauf erreur de ma part il a été refusé par le Conseil.

Mme Theumann : Effectivement, c'est une erreur que nous avons aussi constaté alors que le rapport était déjà imprimé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Administration générale, pages 14 à 31.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Finances, pages 32 et 33.

Mme Berner : En haut de la page 33 il est fait mention d'un litige en cours dans les comptes « Municipalité » et « Manifestations-réceptions ». Je m'interroge sur les conclusions de la commission de gestion et des finances et du vote qui aura lieu plus tard et qui aura pour but de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019. Est-ce que cette décharge aurait un impact sur la suite du traitement de ce litige ?

Mme Theumann : Effectivement ce litige est aux mains du Conseil d'Etat et, quel que soit le vote, il va examiner ce litige et y donner la suite qui convient.

M. Pache : Je pense que la question de Mme Berner était de savoir si nous pouvions donner décharge à la Municipalité alors qu'il existe un litige non résolu.

M. Brandt : En termes quantitatifs, l'impact de ce litige sur les comptes est très minime. C'est de l'ordre du 1/1000...et encore. L'existence de ce litige dans les comptes signifie qu'il y aura peut-être un montant qui rentrera plus tard en tant que recette mais ça ne changera rien aux comptes 2019.

Mme Berner : Ma question ne concernait pas la validation des comptes mais bien la décharge pour la gestion.

M. Brandt : Précisément, ce problème, qui n'est qu'accessoire au regard de l'ensemble de la gestion, a été mentionné pour mémoire et ne remet pas en cause la décharge que vous allez donner de la gestion. Au contraire, le fait de mentionner ce litige est une preuve de transparence vis-à-vis de ce qui pourrait rester en suspens pour l'année suivante.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Bâtiments, domaines et forêts, pages 34 à 44.

Mme Burrus : Nous avons plusieurs bâtiments de rendement et nous nous sommes souvent demandé s'il y avait lieu de changer de régie. Sauf erreur cela n'a pas été fait et je pense que cela pourrait être une bonne idée. Nous avons maintenant une personne plus compétente pour s'occuper de ces bâtiments et nous espérons que désormais leur rendement sera meilleur que ces dernières années. J'aimerais que l'on nous donne quelques informations complémentaires à ce sujet.

M. Panzera : Nous avons renouvelé pour une année le contrat avec Golay Chapuis sur un aspect spécifique de la gestion : la gestion administrative. La gestion technique a été, quant à elle, totalement reprise chez nous. Nous sommes également en train de travailler avec M. Cheraz, notre responsable des bâtiments, sur un plan d'action dans lequel seront intégrés les vœux que la commission de gestion et des finances a exprimés dans son rapport. On pourra donc également y ajouter l'examen de l'efficacité de notre régie actuelle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Développement durable, pages 45 à 47.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Infrastructures et énergie, pages 48 à 59.

Mme Kaeser-Moser : J'aimerais intervenir sur les pages 51 et 52 du rapport dans lequel on nous parle d'un audit énergétique du réseau de l'éclairage public et j'aurais voulu savoir si le rapport concluant cet audit mentionnait que, suite aux travaux qui ont eu lieu sur la RC1, certains se trouvaient munis de 2 ou 3 lampadaires alors que d'autres ne sont quasiment pas éclairés. Je me tiens bien entendu à la disposition de notre municipal s'il désire savoir précisément de quoi je parle.

Ma deuxième question porte sur le chapitre « Chemin du Bochet » dont on nous dit que la luminosité a été réduite. Je me demandais si on avait envisagé l'installation de détecteurs de mouvements sur des chemins qui ne seraient pas éclairés en permanence. La lumière serait ainsi activée uniquement lorsque c'est nécessaire et je crois savoir que ce type d'installation donne déjà satisfaction dans d'autres communes.

M. Brandt : Le rapport de l'audit énergétique est public et il est donc disponible pour ceux qui désirent le consulter. Cet audit concernait surtout l'efficacité de l'éclairage tel qu'il existe actuellement sur le domaine communal et pas la conformité de cet éclairage aux normes. Une étude datant d'une dizaine d'années avait cependant jugé conforme l'éclairage de la RC1 mais les choses changent, les arbres poussent et ce genre de choses peut rendre l'éclairage non-conforme. Je suis donc à disposition pour recueillir les doléances au sujet de l'éclairage de la RC1. Pour ce qui est de votre deuxième question concernant les systèmes d'éclairage dynamiques, nous avons plutôt opté pour un système fixe, tel qu'il est décrit en page 51 du rapport car c'est une installation qui ne se voit pas. Le défaut des systèmes dynamiques c'est qu'ils peuvent parfois déranger, en fonction de l'endroit où ils se trouvent. Sur les conseils des Services Industriels de la ville de Lausanne, la solution que nous avons choisie était préférable, en tout cas au début du chemin du Bochet.

M. Laurent Clerc : Il est indiqué en page 51 qu'un plan d'action, établi par le service technique, sera déposé courant 2020 auprès de la Municipalité et j'aimerais m'assurer que ce plan d'action tiendra compte du contenu de la motion portant sur l'éclairage public de la commune de Saint-Sulpice.

M. Brandt : Je n'ai plus en tête la totalité du contenu de votre motion mais ce plan d'action va certainement en tenir compte. Il sera évoqué principalement la question des recettes provenant du droit du sol car il vous sera proposé, dans un prochain préavis, de les affecter et de les lier à l'éclairage public. Quant aux autres points de la motion, nous ne manquerons pas d'en tenir compte et comptons sur vous pour attirer notre attention si ça ne devait pas être le cas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Urbanisme et Constructions Transports, pages 60 à 62.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Sécurité, pages 67 à 73.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Activités et vie locale, pages 74 à 91.

M. Gygax : Je vois que la commission de gestion et des finances est assez critique quant aux résultats obtenus par la taxe de séjour et s'interroge sur l'utilité du FERL et de Lausanne Tourisme dans ce domaine. Je rappelle quand même chaque année que le compte affecté est cumulé à partir de la taxe et que cette taxe implique une prestation en contrepartie. Je constate une fois de plus qu'au niveau de la gouvernance de ce compte, il y a très peu de projets municipaux. Le FERL ne peut donc pas accorder des soutiens à des projets qui ne sont pas développés par la Municipalité.

Mme Merminod : Je suis d'accord avec vous M. Gygax mais lorsque nous avons commencé à développer des projets, la crise du COVID19 est arrivée et il a fallu tout annuler. Etant donné la situation, je pense que vous pourrez refaire la même remarque l'année prochaine et j'en suis désolée.

M. Laurent Clerc : J'ai une remarque à faire sur la page 88, le chapitre Ressources supplémentaires. Le rapport de la commission de gestion et des finances pointe la problématique du service technique, sous-entendu de son efficacité, mais je m'étonne de cette analyse totalement asymétrique qui ne s'interroge pas sur le poste Ressources supplémentaires qui a été créé. J'avais moi-même attiré l'attention du Conseil sur ce point particulier lors de la discussion sur le budget 2020, en décembre de l'année passée. Je m'étonne donc qu'aucun projet ni avancement ne soit mentionné, pour ce poste, dans le rapport de gestion alors qu'il nous a été dit lors de la discussion sur le budget 2020 que cette personne était en train de travailler sur de nombreux projets et que Mme Theumann ne manquerait pas de nous tenir au courant bientôt de ces réalisations. Je m'étonne donc du fait qu'on ait payé un chef de projet à 60% sans avoir actuellement aucun résultat.

Mme Theumann : Il s'agit en effet d'une personne employée à 60%, 20% pour le développement durable, 20% pour le développement économique et 20% pour le tourisme donc cela ne fait que 40%. C'est une personne qui a commencé en milieu d'année et il faut du temps pour mettre les choses en route. Pour le domaine économique, elle a travaillé sur un pack de bienvenue qui est pratiquement finalisé et quand vous verrez le résultat, j'espère que vous réaliserez qu'à 20% elle a accompli un travail extraordinaire. Elle travaille aussi sur beaucoup d'autres projets dans le domaine du développement durable. Elle a repris tous les projets que j'avais initiés personnellement et si elle n'avait pas été engagée rien n'aurait été fait, ni les jardins communautaires, ni la finalisation de l'installation des engins fitness. Ce pack de bienvenue représente un énorme travail de fond qui a nécessité de développer le relationnel avec les sociétés locales et avec l'administration et lorsque vous verrez la brochure je pense que vous comprendrez que c'est son travail et pas le mien. Je ne pense pas que ce soit pour ça que vous m'avez élue.

M. Affolter : J'ai une question au sujet du chapitre Développement économique, page 88. La commune a acheté un terrain pour une future voirie et j'aimerais savoir ce qu'on va faire de l'ancien terrain et l'ancienne voirie. Comme ce terrain est dans la zone commerciale, est-ce qu'une réflexion a été faite quant à sa future affectation ?

Mme Theumann : Pour le moment la réflexion ne peut pas débuter car le terrain est encore occupé par la voirie et il faut donc attendre qu'elle soit déplacée sur le nouveau terrain pour entamer la discussion sur un autre projet.

M. Racine : Il me semble que la Municipalité n'a jamais donné de réponse à la question que nous lui avons posée concernant la déchetterie. Il s'agissait de savoir si nous ne pourrions pas nous associer avec la commune d'Ecublens afin d'utiliser leur déchetterie. Cela nous éviterait d'en construire une nouvelle et cela permettrait aux personnes venant de l'est de passer par la route cantonale au lieu de traverser le village.

M. Panzera : Effectivement la déchetterie d'Ecublens se situe à moins d'un kilomètre de la nôtre et je comprends que cela peut paraître aberrant. Pendant la précédente législature et pendant la législature actuelle, plusieurs demandes ont été faites à la commune d'Ecublens de partager et développer un projet de déchetterie ensemble. La réponse de la commune d'Ecublens a toujours été négative et ils ne veulent absolument pas entrer en matière dans ce domaine.

M. Chappuis : J'aimerais revenir sur le chapitre Tourisme en page 87. On nous parle des nuitées hôtelières et j'aimerais savoir ce qu'il en est des logements qui ne sont pas des hôtels. Sont-ils traités comme les établissements hôteliers ou passent-ils sous les radars fiscaux ?

Mme Merminod : Je comprends tout à fait votre question mais honnêtement, pour l'instant on ne peut pas retrouver les traces de cette activité, sauf si les loueurs s'annoncent eux-mêmes. Comme nous ne sommes pas la seule commune à faire face à ce problème, l'UCV s'occupe de rassembler un maximum de communes dans le but de dialoguer avec Airbnb qui demande à n'avoir qu'un seul interlocuteur.

M. Brandt : Je voudrais compléter en précisant que les locations par internet ce sont des sites comme Airbnb mais aussi des structures hôtelières ou para-hôtelières, qui se développent avec la réservation en ligne. Nous avons en tout cas deux exemples importants sur la commune de Saint-Sulpice, l'un près du restaurant chinois et l'autre à l'exact emplacement de l'ancien hôtel des Pierrettes. Ces établissements ont des systèmes de réservation en ligne et sont assujettis à la taxe. Je voudrais préciser que nous sommes en discussion avec les ayants-droit de ces sociétés pour mettre en place un système rationnel de collecte des taxes, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il faut savoir que les systèmes d'hébergement évoluent, on passe d'hôtel à résidence hôtelière et la frontière entre habitant et hôte est de plus en plus floue. C'est un problème qui nous concerne tous mais qui nous dépasse aussi puisque, comme on l'a dit, les négociations avec Airbnb se font au niveau du canton.

M. Golaz : Je reviens sur les interventions de M. Laurent Clerc, de M. Affolter et la réponse de Mme Theumann concernant le développement économique. Je ne suis pas vraiment d'accord avec les exemples de développement économique vous avez donnés. Le kit de bienvenue pour les entreprises est une bonne chose mais par contre les engins sport ne font pas partie du développement économique. Pour ce qui est de la proposition de M. Affolter, je ne comprends pas qu'on ne puisse pas planifier l'avenir d'un bâtiment existant dont on sait qu'on va se séparer, sachant par ailleurs qu'il nous faudra avoir des locaux disponibles si nous désirons accueillir de nouvelles entreprises. Lorsque vous dites qu'on ne peut pas planifier le futur avant la construction de la nouvelle déchetterie c'est comme dire qu'aucun projet ne peut

être envisagé avant 20 ans, le temps que cette nouvelle construction soit finalisée. Je trouve que c'est de la mauvaise foi sur ce sujet. Quant au reste j'espère que votre kit de bienvenue va vraiment nous impressionner et qu'il attirera de nouvelles entreprises à Saint-Sulpice.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Jeunesse et enfance, pages 92 à 101.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019, chapitre Affaires sociales, pages 102 à 107.

Mme Dubuis : J'ai constaté une erreur, page 102, dans le nom des membres du Conseil intercommunal. Mme Christiane Michel n'est pas membre de l'ARASOL, il faut remplacer son nom par celui de Mme Carole Graetzel.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2019 en général.

M. Richards : Je voudrais d'abord remercier Mme Merminod pour les clarifications qu'elle a données sur le rapport de la commission de gestion et des finances. Cependant, je tiens à dire que je suis à 100% d'accord avec la commission de gestion et des finances. L'accent a été mis maintenant sur l'efficience du personnel administratif mais il y a aussi un certain nombre de vœux exprimés depuis des années. Ils sont nombreux mais ils semblent avoir été ignorés depuis quelque temps. Le point le plus important est l'utilisation du parc immobilier. C'est un sujet présent depuis plus de 18 mois auquel il n'y a pas eu de réponse. Je pense aussi que la Municipalité est douée pour dépenser l'argent mais a plus de difficulté à prioriser et gérer les ressources de la commune. Elle fait également preuve de fatalisme face à la situation financière inacceptable qui est la nôtre aujourd'hui. Le rapport de la commission de gestion et des finances souligne un manque de cohésion de la Municipalité et la non-utilisation des ressources à sa disposition. Ces problèmes internes durent depuis quelque temps déjà et j'espère qu'on va comprendre une fois pour toutes qu'il faut suivre les recommandations exprimées par la commission de gestion et des finances. Je rappelle également à tous les conseillers que ne rien dire c'est accepter. Nous avons été élus par les habitants de Saint-Sulpice pour faire certaines choses, comme contrôler la Municipalité. Personnellement j'aimerais voir un changement d'attitude et j'aimerais recevoir avant septembre un plan concret qui reprendra certaines des suggestions faites par la commission de gestion et des finances et cela dans un esprit constructif. Pour toutes ces raisons, je ne peux pas cautionner ce préavis et je vais m'abstenir.

M. Racine : J'aimerais abonder dans le sens de M. Richards. On a entendu une charge assez lourde de Mme Merminod contre la commission de gestion et des finances et je pense personnellement que cette commission a fait un excellent travail. Ce qui est extrêmement regrettable, et la commission de gestion et des finances le relève à nouveau, c'est que les vœux ne sont pas pris en considération. Il n'y a eu aucune réflexion ni aucune réponse aux vœux de l'année passée. Le rapport de cette année contient également un grand nombre de vœux de la commission de gestion et des finances mais je voudrais que ces vœux fassent l'objet de motions ce qui obligerait la Municipalité à nous donner des réponses.

Mme Merminod : J'aimerais dire à l'ensemble du Conseil qu'il ne s'agissait pas d'un rapport contre la commission de gestion et des finances. Cependant, nous nous insurgons lorsque la seule économie qu'on met en avant est celle qui consiste à réduire le personnel. Pour ce qui est des vœux, je suis d'accord avec vous pour dire que la Municipalité n'y a pas toujours répondu mais je vous assure que nous sommes déjà plusieurs à nous être attelés aux réponses à donner aux vœux de la commission de gestion et des finances et du Conseil communal. Je ne vous promets pas que l'on pourra répondre à tous les vœux, ni que nos réponses seront toutes satisfaisantes mais je peux vous assurer que les Municipaux et les services concernés y travaillent. Donc je ne pense pas que cela changerait grand-chose de présenter ces vœux sous forme de motion et cela dénoterait d'un manque de confiance du Conseil envers la Municipalité et je ne crois pas qu'il est bon de travailler sans confiance.

M. Spaccapietra : Je suis très content de ce que vient de dire Mme Merminod. En lisant le rapport de la commission de gestion et des finances j'ai été impressionné par le nombre de choses qui n'étaient pas résolues et qui restaient donc en suspens. Il y a effectivement beaucoup de travail. Ceci dit, je crois savoir que rien ne nous oblige à voter ce préavis aujourd'hui car, sauf erreur, les directives cantonales donnent un délai aux Municipalités jusqu'en septembre pour les comptes et la gestion. Je trouverais donc opportun de reporter le vote jusqu'en septembre pour vous laisser le temps d'apporter ces réponses et de présenter un préavis qui en tiendra compte et qui sera, de fait, beaucoup plus satisfaisant.

Mme Merminod : Les réponses aux vœux ne font pas partie du rapport de gestion et elles doivent donc être présentées séparément et nous ferons tout notre possible pour en présenter un maximum au moment de la discussion sur le point d'impôt. Ceci dit, certains vœux comme la sortie du FERL ou les questions sur les bâtiments ne dépendent pas que de nous mais impliquent que nous prenions contact avec d'autres personnes. Il faut donc nous laisser un peu de temps pour y répondre. Par ailleurs il ne servirait à rien de retarder le vote sur la décharge de la gestion car ce vote concerne l'année écoulée et pas l'année en cours.

M. Wessner : Vous, les Municipaux, avez tous été à un moment donné à notre place et avez présenté des vœux pieux à la Municipalité de l'époque, vous ne pouvez donc pas dire que vous découvrez les problèmes exposés par la commission de gestion et des finances. Vos costumes sont trop grands pour vous et vous voulez nous expliquer comment nous devons travailler. Vous avez formulé ces mêmes vœux autrefois et maintenant vous nous demandez d'attendre. Il va falloir que vous vous mettiez vraiment au travail maintenant.

Mme Berner : D'abord je voudrais dire que je ne pense pas que la proposition de M. Spaccapietra de reporter le vote sur les comptes et la gestion soit judicieuse. Il s'agit de la gestion et des comptes 2019 et je ne vois pas en quoi le report du vote pourrait apporter quelque chose.

Ensuite j'aimerais revenir sur le premier point des conclusions de la commission de gestion et des finances : « ...constate avec satisfaction que les comptes sont très proches des chiffres du budget. Bravo à la bourse et au service des finances » Je tiens à faire part également de mes félicitations pour le travail énorme entrepris ces 2-3 dernières années, par rapport à de nombreux rattrapages, à la transition du logiciel des finances qui a demandé un travail énorme. On peut effectivement constater l'amélioration de la situation dans les comptes. Pour le reste je pense qu'il faut laisser le temps aux choses de se mettre en place, certains travaux ont pris beaucoup de temps et nous pouvons attendre que la suite se mette aussi en place. Mme Merminod nous a d'ailleurs informés que plusieurs alternatives étaient étudiées afin de diminuer l'écart budgété dans les comptes et nous attendons impatiemment ces propositions. J'ai aussi une question par rapport au deuxième point des conclusions de la commission de gestion et des finances au sujet de la trésorerie. Il est mentionné qu'il y avait eu un impact important sur les liquidités et que c'est inquiétant car ils espéraient que les liquidités

disponibles permettraient de tenir bien plus longtemps que jusqu'à fin 2020. Est-ce à dire qu'il y aura un problème de trésorerie avant fin 2020 ? Ça me questionne quand je vois que les disponibilités dans le bilan, à fin 2019, ont diminué de 2,5 millions et que l'année dernière l'emprunt de 3 millions pour l'achat du terrain avait été remboursé pour ne pas payer d'intérêts négatifs sur un excès de liquidités. Je me pose donc des questions sur l'évolution de la trésorerie et sur la décision de rembourser l'emprunt de 3 millions.

Mme Theumann : Début 2019 nous devions faire face au risque d'avoir trop de liquidités, d'où la décision de rembourser cet emprunt. A ce moment-là nous n'avions pas encore mis en place de plan de trésorerie, plan sur lequel nous travaillons actuellement. L'emprunt fait partie des éléments de ce plan et nous avons indiqué à la commission de gestion et des finances que les dépenses allaient être plus élevées cette année et que sans stratégie de financement les liquidités diminueraient très rapidement.

Mme Dubuis : Ce soir il semble facile de critiquer durement la Municipalité mais plus difficile de remercier, donc merci pour cette gestion. Je tiens juste à souligner que nous sommes de plus en plus exigeants et que des efforts sont fait pour essayer de satisfaire nos exigences. Je ne remets pas en cause les vœux de la commission de gestion et des finances que j'entends et que je comprends mais je pense qu'il y a une grande part de travail invisible et que parfois, les avancées que l'on fait ne se voient pas.

M. Pittet : Je voudrais moi aussi féliciter la commission de gestion et des finances pour son travail de synthèse et son rapport. Nous sommes actuellement dans une situation délicate : marge d'autofinancement négative, déficit important, et un avenir que je qualifie de « plombé » du fait de la crise du coronavirus et de ses conséquences. Dans ces circonstances, le Conseil communal, qui est aussi là pour prendre des décisions importantes pour l'avenir de la commune, doit disposer rapidement de plusieurs données financières. Du côté des dépenses on a parlé de plan d'économie en repensant sérieusement la charge du personnel. Je comprends parfaitement ce que Mme Merminod a expliqué tout à l'heure, qu'il ne fallait pas juger une situation des ressources humaines uniquement sous l'angle des paramètres économiques, mais force est de constater que de 2016 à 2019 les charges du personnel ont augmenté de 40% et que, dans la même période, la population a augmenté de 20%. Il y a donc un problème qu'on ne peut pas écarter d'un revers de main. Ensuite, toujours sous l'angle des économies, il y a aussi la réforme policière et les transports publics. Un plan d'économies étalé dans le temps me semble donc nécessaire. Je comprends que tout ne puisse pas se faire en l'espace de quelques mois mais je souhaiterais qu'une projection, avec une vision, soit établie sur un plan de 2 à 3 ans. Cela dans le but de revenir à une économie saine. Du côté des dépenses il y a aussi cette projection dont nous avons parlé tout à l'heure, au niveau de la péréquation, qui a une importance primordiale au vu de l'impact énorme de ce poste. Du côté des rentrées, après avoir entendu les différentes interventions dans la salle, force est de constater qu'il nous faudrait un plan de revalorisation des immeubles de la commune. Actuellement le rendement de nos bâtiments n'est pas extraordinaire et on pourrait certainement faire mieux. De même pour le plan de relance économique, n'oublions pas que Saint-Sulpice possède des atouts géographiques exceptionnels et beaucoup de communes voudraient être à notre place. Avec des conditions aussi favorables que les nôtres, nous avons les moyens d'avoir un avenir brillant et un développement économique important. Il nous faut donc ces plans assez rapidement et idéalement avant la discussion du budget et du point d'impôt. Ces projections sont nécessaires pour que le Conseil communal puisse prendre des décisions sur ces questions primordiales et si la Municipalité rencontre des difficultés pour fournir ces plans dans les temps, nous voudrions au moins avoir des éléments grossiers de la réflexion qui aura été faite.

Mme Fankhauser : Je voudrais d'abord remercier aussi bien la commission de gestion et des finances que la Municipalité pour le travail qu'ils ont effectué. Les questions de la commission

sont importantes même si elles peuvent déranger. J'aurais une remarque sur le dernier paragraphe de la page 11 des conclusions de la commission de gestion et des finances : « ...constate que l'hypothèse d'une croissance de la population de 4% par année, qui est la base utilisée pour la planification financière de notre commune à moyen terme, ne se réalise pas.....Depuis 2012, le coût de l'administration est le secteur qui a le plus augmenté, si l'on calcule par habitant, ce qui ressort de l'analyse succincte suivante :...» J'ai une question à ce sujet car pour moi, le coût de l'administration n'a rien à voir avec le coût salarial. Les salariés ne sont pas responsables du fait que nous ayons plus ou moins de contribuables intéressants. Pour moi il faudrait plutôt mettre en rapport le coût salarial et le nombre d'habitants sans tenir compte du montant des impôts qui est non maîtrisable. Le résultat donne 18% pour 2006, 17,8% pour 2012 et 17,7% pour 2019. D'après mes calculs on a diminué et pas augmenté le coût liés aux salaires de l'administration. J'insiste sur ce point car cette une vision holistique et en lien avec le développement économique. Nous avons besoin de ce personnel qualifié pour effectuer les tâches de la commune et je connais d'ailleurs d'autres communes qui ont beaucoup plus de personnel à disposition pour faire le travail qui leur incombe. Je ne comprends donc pas pourquoi on fait ce genre de calculs. Contrairement à ce qu'on pense, ce n'est pas une petite société qui nous amènera beaucoup de revenus d'impôts. Pour attirer les grosses entreprises qui seraient intéressantes pour nous en matière d'impôts il faut vendre du terrain ou défricher. Par contre, en amenant de l'innovation on peut attirer une catégorie de population intéressante du point de vue des impôts. C'est pour cette raison qu'il faut avoir une vision d'ensemble en matière de développement économique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant la gestion 2019

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2019 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances sur la gestion et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 33 voix pour, 1 voix contre et 16 abstentions

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

12. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Etant donné l'heure tardive, je ferais mon compte-rendu lors de notre prochaine séance du Conseil.

APREMADOL - Mme Michel : Il y a eu une assemblée générale le 30 avril dernier qui n'a pas eu lieu en présentiel. La séance s'est tenue en vidéoconférence pour les membres du bureau. Les membres du comité ont reçu les documents et ont approuvé les comptes et la gestion en votation par correspondance. Les comptes se soldent par un résultat positif de CHF 367'000.— (pour les détails d'activité se référer au rapport de gestion page 105 ou aller sur le site de l'APREMADOL pour consulter le rapport annuel 2019).

Pour ce qui est de la situation du COVID19, le canton de Vaud a mis en place un numéro de téléphone unique pour tous les appels concernant le Covid19 et il a été bien utilisé. Ce qui a permis de ne pas surcharger la centrale téléphonique des CMS.

La directrice de l'APREMADOL a fait régulièrement des rapports écrits sur la situation aux membres du comité. Cette information a été très appréciée. Pour toutes les activités administratives le télétravail a été organisé. Des contacts téléphoniques ont été faits à certains clients et l'activité indispensable a été maintenue. 44 personnes vulnérables n'ont pas pu travailler, 15 personnes malades puis guéries ont pu reprendre le travail.

30 personnes de la clientèle ont été suspectées ou ont eu la maladie ce qui représente un taux relativement bas. Après des débuts difficiles, le matériel a été régulièrement fourni.

Concernant les pertes financières liées à la diminution d'activité RHT, une demande a été faite au service de l'emploi. Situation à la reprise : les professionnels ont constaté que certaines personnes étaient dénutries, avaient perdu le contact social et surtout qu'elles souffraient d'une réelle perte de mobilité, ce qui va occasionner un réajustement des prestations pour leur redonner un peu d'autonomie.

Une collaboration avec les communes, en particulier St-Sulpice, par des appels réguliers ont permis d'accompagner et soutenir les seniors durant cette période particulière.

ARASOL - Mme Dubuis : Nous avons validé les comptes et la gestion. Vous retrouverez tous les chiffres dans le rapport de gestion.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : pas de commentaire

ORPC : M. Golaz : Nous avons pu avoir le 4 mars des informations sur tout ce qui avait eu lieu en 2019. Quelques chiffres : en 2019 il y a eu 2577 jours de service pour 1009 personnes. Je vous ferais un retour en septembre par rapport aux chiffres de la Protection Civile en rapport avec le COVID19.

PoIOuest – M. Piller : pas de commentaire

SDOL – M. Bähni : pas de commentaire

13. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Clerc : J'ai deux retours à vous faire. En 2018, lorsque nous avons voté le préavis sur les engins de sport, Mme Theumann nous a dit qu'elle ne voyait pas en quoi cela pouvait amener des nuisances or, au début du déconfinement, nous avons chaque jour un groupe de jeunes qui monopolisait ces installations avec la musique. Maintenant ces engins sont principalement utilisés, à partir de 23h30, par des groupes de jeunes qui provoquent des troubles dans les parcs publics, pour des activités légales ou moins légales. J'ai écrit à ce sujet à la Municipalité qui m'a répondu de façon célère, ce dont je les remercie, en me disant

d'appeler la police. C'est donc ce que je fais mais cela prouve que ces engins de sport apportent bien des nuisances.

Mon deuxième point concerne les effets du lockdown et des décisions qu'a prises notre commune voisine et amie de Prévèrènges. En effet, la commune de Prévèrènges a eu la sagesse de fermer ses plages, de mettre en place des parkings payants et d'enlever les grills pour faire des barbecues. De fait, tout le trafic de loisirs s'est reporté sur Saint-Sulpice. Etant donné qu'à Saint-Sulpice les parkings ne sont pas payants, qu'il n'y a pas de contrôle sur le littering et qu'il y a des poubelles à disposition, cela a créé énormément de nuisances, dans tous les parcs de notre commune. Cela implique également, on l'a vu sur les réseaux sociaux, des choses qui ne sont absolument pas en lien avec « calme, verdure, propreté et sérénité ». C'est un problème car maintenant que ce trafic s'est reporté sur Saint-Sulpice, il n'y aucune raison qu'il reparte sur Lausanne qui a mis en place les mêmes mesures que Prévèrènges. J'aimerais donc savoir ce que la Municipalité compte faire pour se mettre à niveau avec les communes voisines et éviter que Saint-Sulpice récupère toutes ces incivilités et toutes ces nuisances qui viennent de personnes qui n'habitent pas notre commune. A l'inverse, les habitants de la commune font l'objet de mesures de restrictions, notamment avec les vignettes de parking, ce qui n'est absolument pas normal.

Mme Dubuis : Je profite rapidement pour vous réitérer ma demande faite lors de la dernière séance de connaître à l'avance les dates des séances du Conseil communal jusqu'à fin 2021, ceci pour faciliter le travail des conseils intercommunaux.

Mme Grzelak-Guidon : Je rejoins M. Laurent Clerc sur ce qu'il vient de dire car les engins de sport qui ont été installés ne sont pas utilisés à bon escient, les panneaux explicatifs pour leur utilisation ne sont d'ailleurs toujours pas posés et l'action de la police de l'Ouest-lausannois est trop légère lors du passage devant le débarcadère et au parc du Russel également. Il me semble qu'ils ne devraient pas se contenter de passer en voiture devant ces sites mais aussi tourner un peu la tête et regarder vraiment ce qui s'y passe. Il y a des gens qui se promènent dans nos parcs avec de gros chiens détachés alors qu'il y a des enfants et qui ne ramassent pas les déjections de ces chiens. La voirie les connaît car ce sont toujours les mêmes. Je pense que si on paie la police de l'Ouest-lausannois c'est pour qu'elle fasse son travail et intervienne sur ces nuisances et pas seulement pour qu'elle mette des amendes aux petits chiens qui ne dérangent personne dans le Laviau.

Mme Kaeser-Moser : Je prends encore quelques minutes pour vous faire part de l'intervention que M. Del Boca et moi-même avons préparée :

Après annulation des séances du Conseil communal du 18 mars et du 6 mai derniers, M. Del Boca et moi-même avons calculé le montant des indemnités correspondantes et avons constaté qu'il s'élevait à environ CHF 3'000.--. Cette somme n'ayant pas été distribuée, nous avons pensé qu'elle pourrait constituer une aide aux personnes touchées financièrement par les conséquences de la pandémie du COVID19. D'autres annulations ont suivi comme la commémoration du 1^{er} août et le festival des arts de la rue qui représentent un montant qui devrait avoisiner les CHF 60'000.--. Notre idée était d'utiliser ces sommes, qui ont déjà été budgétées, afin de constituer un fonds d'aide aux habitants et entreprises de Saint-Sulpice. Monsieur Del Boca et moi-même sommes favorables à l'action proposée par Mme Theumann en début de séance, nous avançant de quelques heures, et à la formation d'un groupe de Conseillers qui pourrait se réunir rapidement pour faire une proposition de répartition de cette aide à la Municipalité. Les décisions quant à cette distribution ne seront certainement pas faciles à prendre mais il semble que la Municipalité a déjà eu une réflexion à ce sujet et élaboré un projet qui fera l'objet d'un préavis. Nous ne pouvons que féliciter la Municipalité pour cette initiative que nous approuvons et soutenons.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 00h00.

Conseil communal

M. Etienne Dumas Mme Olga Aguilar
Président Secrétaire

A circular official stamp of the Commune of St-Sulpice (Vaud) is centered on the page. The stamp contains the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top, "OFFICIEL" in the center, and "ST-SULPICE (Vaud)" at the bottom, flanked by two stars. To the left of the stamp is a handwritten signature, and to the right is another handwritten signature. The names "M. Etienne Dumas" and "Mme Olga Aguilar" are printed above their respective signatures, with "Président" and "Secrétaire" printed below them.